Travail.Suisse

Conférence de presse du 27 novembre 2026

12e édition du Baromètre Conditions de travail

Pression au travail, IA et entrée dans la vie professionnelle : il est clair qu'il faut agir

Intervention d'Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse et ancien conseiller national

Les résultats du baromètre de cette année sont clairs. La numérisation, et en particulier l'intelligence artificielle, transforme le monde du travail en profondeur et à un rythme rapide. Les conditions-cadres doivent suivre cette évolution. Pour Travail.Suisse, il est urgent d'agir, notamment sur l'entrée dans la vie professionnelle, la protection contre le chômage, l'information et la participation du personnel, ainsi que la formation initiale et continue des travailleuses et travailleurs.

Le chômage atteint un niveau record et menace l'entrée dans la vie professionnelle
Plus de 54 % des travailleuses et travailleurs se font du souci pour leur emploi. Cette proportion n'avait plus été aussi élevée depuis 2020. Un peu plus de la moitié des personnes interrogées pensent par ailleurs qu'il leur serait actuellement difficile de trouver un poste comparable avec un salaire similaire si elles devaient changer d'emploi. Ces inquiétudes ont malheureusement de quoi s'expliquer. Jamais autant de personnes n'avaient été au chômage en Suisse. En septembre 2026, elles étaient près de 290 000, soit un taux de chômage de 5,7 %. Au cours des quinze dernières années, ce taux n'a été dépassé qu'une seule fois, en pleine pandémie. Depuis trois ans, le chômage a augmenté à tous les niveaux de formation. Les jeunes qui entrent dans la vie professionnelle sont particulièrement touchés. Leur taux de chômage est au plus haut depuis 1991. Il a augmenté de 2,1 points de pourcentage au troisième trimestre. Les employeurs et le Parlement doivent agir sans tarder.

L'intelligence artificielle transforme le monde du travail en profondeur et à un rythme rapide
Les indices se multiplient selon lesquels l'intelligence artificielle contribue à la hausse du chômage chez les jeunes. Le Baromètre Conditions de travail montre l'ampleur des changements. Plus de la moitié des travailleuses et travailleurs s'attendent à ce que les technologies numériques modifient profondément leur travail au cours des dix prochaines années. Une personne sur huit estime que le risque de perdre son emploi durant cette période est élevé ou très élevé. Ce chiffre exclut les personnes qui ont déjà perdu leur emploi à la suite de changements technologiques. Malgré leurs solides compétences en IA, les jeunes sont particulièrement touchés par la disparition de postes de début de carrière. Il faut donc mieux les protéger et leur apporter un soutien concret. Travail.Suisse formule quatre revendications.

- **Une durée d'indemnisation identique.** Les jeunes qui travaillent doivent à nouveau avoir droit au même nombre d'indemnités journalières de l'assurance-chômage que les autres personnes assurées. Il faut mettre fin à cette inégalité de traitement. Le délai d'attente avant de percevoir des indemnités journalières doit aussi être à nouveau réduit pour les jeunes qui terminent leur scolarité ou leurs études (voir la motion Fonio 26.3672).

- **Un meilleur soutien dans la recherche d'emploi.** Les offices régionaux de placement doivent apporter un soutien suffisant aux jeunes en recherche d'emploi et proposer, au besoin, un accompagnement individualisé (job coaching).

- **Des stages équitables.** Les jeunes doivent pouvoir acquérir une expérience professionnelle dans des conditions qui les protègent de l'exploitation. Le Parlement doit fixer des normes minimales claires dans la loi.

- **Une protection contre la discrimination algorithmique.** Il faut une loi fédérale contre les discriminations pour que les procédures de recrutement faisant appel à l'IA n'excluent pas systématiquement certains groupes de l'accès au monde du travail.

La transformation numérique doit profiter aux salarié·e·s

Pour beaucoup de travailleuses et travailleurs, l'intelligence artificielle est aussi un outil utile au quotidien. Le baromètre montre que plus d'un tiers des personnes interrogées utilisent régulièrement l'IA dans leur travail. Les résultats révèlent aussi une évolution préoccupante. Parmi les personnes qui utilisent l'IA au travail, une sur cinq se voit demander d'être encore plus productive du fait de cette utilisation. Quand l'IA accélère le travail, la charge de travail et les exigences de performance ne doivent pas augmenter automatiquement. Travail.Suisse demande que les gains de productivité liés à la numérisation profitent aussi au personnel. Ils doivent se traduire par de meilleures conditions de travail, une charge de travail allégée au quotidien, une plus grande marge de manœuvre et, si possible, davantage de temps pour des tâches exigeantes et porteuses de sens.

Le baromètre montre aussi que les entreprises doivent faire preuve de davantage de transparence envers leur personnel. Elles doivent expliquer à quelles fins elles utilisent l'IA, informer leur personnel suffisamment tôt et l'associer à la démarche. Il est également essentiel qu'elles indiquent clairement quelles données elles collectent. En Suisse, la loi définit déjà ce qui est autorisé dans ce domaine, notamment à l'art. 328b du code des obligations (CO). La surveillance et le contrôle du comportement des travailleuses et travailleurs sur leur lieu de travail sont déjà expressément interdits par l'art. 26 de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (OLT 3).
Pour que les nouvelles technologies profitent aux travailleuses et travailleurs, il faut les développer avec les personnes qui les utiliseront. Leur expérience du terrain permet de voir où l'IA allège la charge de travail et où elle en crée davantage. Travail.Suisse demande donc de renforcer le droit à l'information dans la loi sur la protection des données, la loi sur le travail ou la loi sur la participation. L'introduction de nouveaux outils technologiques doit s'accompagner d'une obligation d'informer chaque personne concernée et de garantir une information collective du personnel. Il faut aussi renforcer sensiblement les droits de participation du personnel dans la loi sur le travail ou la loi sur la participation, aussi bien lors du développement que lors de l'utilisation de nouvelles technologies.

Il faut mieux soutenir la formation continue et la reconversion professionnelle

Pour 70 % des personnes interrogées, de bonnes compétences numériques de base sont importantes pour pouvoir encore exercer leur métier dans dix ans. Dans le même temps, près de la moitié reçoivent peu ou pas de soutien de leur employeur face aux changements technologiques. Il est urgent d'agir.

Le devoir légal de protection qui incombe aux employeurs les oblige déjà à favoriser le développement professionnel de leur personnel. Dans la pratique, cette obligation reste insuffisamment appliquée. Travail.Suisse demande donc de faire évoluer le cadre légal pour que les employeurs assument davantage de responsabilités dans la préservation des perspectives professionnelles à long terme de leur personnel. La formation continue et la reconversion doivent intervenir à titre préventif, suffisamment tôt. Se former tant que son poste est encore assuré donne de meilleures chances de rester dans son métier ou de prendre à temps de nouvelles fonctions.

La motion de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) sur une stratégie de formation continue et de reconversion préventives face aux mutations structurelles et technologiques qui touchent les métiers offre l'occasion de créer des instruments concrets. Il faut en parallèle renforcer les compétences numériques de base, comme le prévoit la feuille de route visant à accroître l'attrait de la formation professionnelle. Des lacunes importantes subsistent également dans la formation professionnelle initiale et les possibilités de reconversion des adultes. Il faut faciliter l'obtention d'une certification professionnelle pour les adultes, mieux reconnaître leur expérience professionnelle et soutenir financièrement les reconversions. La

Suisse avance encore trop lentement en matière d'apprentissage tout au long de la vie. Le changement technologique n'attend pas. La politique de formation continue doit suivre le rythme.

Garder les personnes au centre de la transformation numérique
Les résultats du baromètre le montrent. Le monde du travail change. Cette évolution est en cours. Nous pouvons et devons agir sur les conditions dans lesquelles elle se déroule et sur la manière dont ses bénéfices sont répartis. Travail.Suisse demande des conditions-cadres qui permettent de :

- donner aux personnes qui débutent dans la vie professionnelle davantage de temps pour trouver un emploi et la possibilité d'acquérir de l'expérience dans des conditions décentes,
- prévenir la discrimination dans la recherche d'emploi,
- renforcer les droits à l'information et à la participation en matière de technologie,
- garantir la formation continue et la reconversion par des règles contraignantes et veiller à ce que les employeurs assument leur responsabilité.

C'est ce que nous défendons sur le plan politique et au sein des entreprises. Dans un an, nous referons le point.

Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse et ancien conseiller national, 079 287 04 93